



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ACADEMIE DE POITIERS – RENTREE 2022

Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré public

Rectorat de l'académie de Poitiers

**Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Vienne**

**Direction des Ressources
Humaines**

**Division des personnels
enseignants**

Ligne info mobilité :
05 16 52 65 00

laureats-concours2d@ac-poitiers.fr

Référence :

Note de service ministérielle du 7 avril 2022 (BOEN n° 15 du 14 avril 2022)

Note de service ministérielle modificative du 3 mai 2022 (BOEN n°19 du 12 mai 2022)

Destinataires

Pour attribution

Mesdames, messieurs les lauréats des concours du second degré public de la session 2022 ;

Mesdames, messieurs les lauréats des concours du second degré public d'une session antérieure à 2022 et ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2021-2022 ;

Pour information

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'Education Nationale et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education Nationale ;

Madame la présidente de l'Université de Poitiers, monsieur le Président de l'Université de La Rochelle ;

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré ;

Madame la Doyenne des IA-IPR ;

Monsieur le Doyen des IEN-ET-EG-IO ;

Mesdames et messieurs les Chef(fe)s de service du rectorat ;

Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de madame la Rectrice

Sommaire

1 – L'affectation en académie

2 – La phase intra-académique

Pièces jointes

Annexe I – Carte des établissements de l'académie de Poitiers

Annexe II – Implantation des lieux de formation

Annexe III – Table d'extension

Annexe IV – Dossier de prise en charge administrative et financière

Annexe V – Calendrier des opérations

Rectorat de Poitiers

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date : 28.06.2022

La présente circulaire a pour but de vous informer des principales dispositions relatives à votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers, qui comprend deux phases successives : la première est conduite au niveau ministériel, la seconde s'effectue au niveau académique.

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités d'affectation au sein de l'académie de Poitiers et non de se substituer à la note de service susvisée, dont vous voudrez bien prendre connaissance attentivement, des informations importantes y figurent.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à votre affectation.

Je vous souhaite un plein épanouissement professionnel dans vos nouvelles fonctions au sein de l'académie de Poitiers.

Bénédicte Robert

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Rectrice de l'académie de Poitiers,

JEAN-JACQUES VIAL

1- L'affectation en académie

Vous êtes lauréat(e) de concours et allez être nommé(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Dans un premier temps, le ministère (DGRH) procède à la désignation des lauréats des concours dans les académies.

A cet effet, la note de service ministérielle en date du 7 avril 2022, parue au BOEN n° 15 du 14 avril 2022, définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Je vous invite à vous y référer.

Vous connaîtrez votre affectation dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire sur le site Sial, rubrique « Affectations » **à partir de la dernière semaine de juin et au plus tard le 8 juillet selon les concours et les disciplines**. Les dates exactes des résultats d'affectation seront communiquées sur le site Sial.

2 – La phase intra-académique

Si, à l'issue de la première phase du mouvement, vous êtes affecté(e) dans l'académie de Poitiers, la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat procédera à votre affectation dans un établissement.

2-1/ Les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers

a/ La saisie des vœux intra-académiques

Votre affectation en établissement est arrêtée en fonction de vos **vœux géographiques** et du **barème national** calculé par le ministère à partir des informations saisies dans Sial lors de l'opération d'affectation inter-académique (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours).

En aucun cas, le rectorat ne peut corriger ou modifier ce barème et aucune demande de modification ne peut être prise en compte. Il est donc important de vérifier et si nécessaire de corriger ou compléter les données relatives à votre situation personnelle et familiale afin de bénéficier, le cas échéant, des bonifications correspondant à votre situation.

Afin de vous permettre de formuler des vœux géographiques, les listes, **non exhaustives et évolutives, des supports réservés aux fonctionnaires stagiaires (temps complet et temps incomplet)** seront publiées sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du mardi 12 juillet 2022**.

Vous pouvez découvrir l'académie de Poitiers en consultant la carte des établissements, **en annexe I**.

Vous saisirez vos vœux d'affectation au sein de l'académie de Poitiers **du mardi 12 juillet 2022 à 12 heures au vendredi 15 juillet 2022 à 17 heures** sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse : <https://www.ac-poitiers.fr/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public-123151>

En vue de votre affectation en établissement scolaire pour y effectuer votre stage, vous pouvez saisir jusqu'à **5 vœux intra-académiques** qui peuvent porter sur :

- un établissement (ETB) – *en choisir 2 de préférence,*
- une commune (COM) – *en choisir 2 de préférence,*
- un département (DPT) – *en choisir 1.*

A cet effet, est jointe en **annexe II** l'implantation des lieux de formation INSPE en fonction des zones géographiques des établissements d'affectation et des disciplines de recrutement.

Dans l'hypothèse où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, vous serez soumis à la procédure d'extension (**annexe III**).

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur sur le site internet de l'académie de Poitiers, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

Par ailleurs, lors de la saisie de vos vœux, il vous est demandé de compléter la « *Fiche de renseignements – Fonctionnaires stagiaires 2021 / 2022* » de l'INSPE, disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers (conforme à l'**annexe VI** et à compléter au format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien).

b/ Le dispositif d'accueil et d'information

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place **du mardi 28 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022, de 9 heures à 17 heures** pour répondre à toutes vos questions :

de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr

ou par téléphone : **05.16.52.65.00**

c/ Les résultats d'affectation

Les affectations sont arrêtées par madame la Rectrice.

Les résultats d'affectation seront publiés sur le site internet de l'académie de Poitiers à compter du **mercredi 20 juillet 2022**, à l'adresse <https://www.ac-poitiers.fr/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public-123151>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les arrêtés d'affectation seront envoyés au plus tard le vendredi 22 juillet 2022.

Je vous précise que ces affectations sont définitives pour l'année de stage. **Aucune révision d'affectation ne sera acceptée.**

→ Il est recommandé de :

- * ne prendre aucun engagement par rapport à votre futur logement avant de connaître votre affectation et votre lieu de formation ;
- * prendre contact avec votre chef d'établissement lorsque vous aurez pris connaissance de votre affectation.

2-2/ Les formalités et démarches indispensables

a/ Les journées d'accueil

Des journées d'accueil sont programmées, le jeudi 25, le vendredi 26 et le mardi 30 août 2022.

Toutes les informations relatives à ces journées seront disponibles sur le site internet de l'académie.

Vous êtes convié(e) à participer à une de ces journées conformément au calendrier correspondant à votre discipline qui sera publié sur le site internet dédié.

Il est fortement conseillé de participer à cette journée d'accueil pour laquelle vous ne recevrez pas de convocation.

En cas d'indisponibilité dûment justifiée, vous veillerez à prendre contact avec la Division des personnels enseignants, **au plus tard le vendredi 19 août 2022** : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr.

Lors de cette journée d'accueil, vous rencontrerez notamment :

- les inspecteurs disciplinaires, les tuteurs et les référents pédagogiques, pour toute information quant à votre formation prévue durant cette année de stage ;
- les personnels de la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur la gestion de votre carrière ;
- les personnels de l'École académique de la formation continue (EAFC) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur les périodes de formation et celles d'exercice du métier ;
- les personnels de l'INSPE ;
- les personnels de la MGEN...

b/ Pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire

Des documents sont à fournir impérativement, pour votre affectation au sein de l'académie de Poitiers **lors de la journée d'accueil administratif**.

Il vous est demandé expressément de vous référer à l'annexe G (Pièces justificatives à produire) de la circulaire du 14 avril 2022 publiée au BOEN n° 15 du 14 avril 2022 qui détaille les pièces à fournir au rectorat d'affectation en fonction de votre situation. **Attention, ces pièces doivent être prioritairement remises lors de la journée d'accueil administratif.**

Cette annexe est disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/15/87/6/perso141_annexeF_1425876.pdf

c/ Pour votre dossier administratif et le versement de votre salaire

Des documents sont à remettre **lors de la journée d'accueil**, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **DPE** :

* **photocopie de votre dernier titre ou diplôme** (si vous ne l'avez pas déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers lors de la saisie de vos vœux),
Les lauréats des concours externes de la session 2022 des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales, et des concours de CPE et PsyEN devront envoyer dès que possible soit une attestation d'inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de master ou équivalent (attestation de réussite)

En cas d'absence de la justification du titre, diplôme ou certificat requis, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire pourra être remise en cause.

* **la copie de l'attestation de participation à la JAPD/JCD.**

* **le certificat d'aptitude physique** émis par un médecin agréé.

La nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique conformément aux dispositions de l'article 20 du titre II du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pour les lauréats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, le certificat doit mentionner **l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les futures fonctions.**

En cas d'incompatibilité ou d'absence de certificat d'aptitude physique, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire pourra être remise en cause.

* les **justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme** (uniquement pour les lauréats des concours d'EPS) ;

* les **justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique** (uniquement pour les lauréats des 3^{ème} concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours) ;

* **l'annexe IV** complétée (dossier de prise en charge administrative et financière) ;

* **une copie lisible de la carte vitale** ;

- * **2 relevés d'identité bancaire originaux** (obligatoirement à vos nom et prénom et portant l'adresse conforme à celle déclarée sur la fiche de renseignement)
- * **copie des pièces justificatives de la situation familiale et copie du livret de famille** si vous avez des enfants à charge demander copie lisible recto-verso de la carte d'identité.
- * **copie lisible recto-verso de la carte d'identité.**

d/ Pour votre couverture sécurité sociale

Des documents sont à remettre lors de la journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **MGEN** pour la gestion de la sécurité sociale :

- * un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- * une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;
- * votre attestation de carte vitale actuelle ou copie de votre carte vitale ;
- * selon votre situation familiale : une copie du livret de famille si vous êtes marié(e), ou une attestation de PACS ou de concubinage.

e/ Pour votre formation à l'INSPE

Votre inscription administrative à l'INSPE interviendra après la confirmation de votre parcours de formation (2^{ème} quinzaine de septembre).

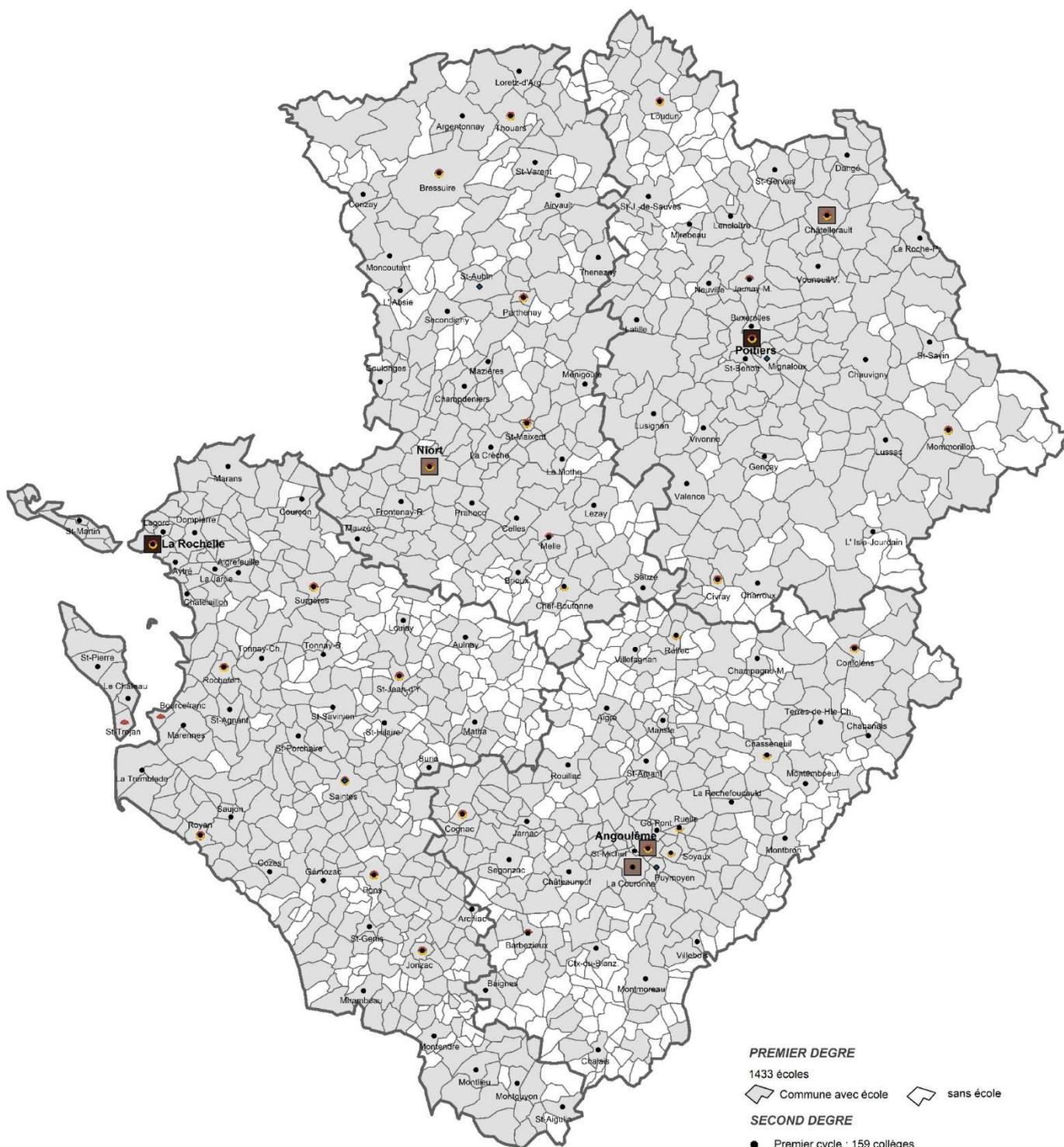
Pour la détermination de votre parcours de formation, vous devrez obligatoirement, **du mardi 12 juillet 2022 à 12 heures au vendredi 15 juillet 2022 à 17 heures** :

- * compléter le questionnaire en ligne déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers, actualité « *Lauréats des concours enseignants et d'éducation du second degré* », rubrique « Informations à renseigner pour l'INSPE »
- * déposer (au format pdf) une version numérique de votre dernier diplôme (Baccalauréat, Licence, Master MEF ou MEEF, Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ...).

Le service de scolarité de l'INSPE procédera à votre inscription (dont le coût n'est pas à la charge de l'enseignant stagiaire) et vous communiquera, par mail, votre numéro d'étudiant (numéro à 8 chiffres) vous permettant d'activer votre messagerie universitaire et tous les outils de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) utilisés pour les enseignements (disciplinaires et transversaux) de l'INSPE.

A réception de ce courriel, vous pourrez également récupérer votre justificatif d'inscription et, éventuellement, la carte d'étudiant numérique en vous présentant directement au service de scolarité de l'antenne INSPE de votre département d'affectation (Angoulême, Niort, Poitiers) ou au service de scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle pour les enseignants stagiaires affectés en Charente Maritime.

CARTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE



- PREMIER DEGRE**
1433 écoles
- Commune avec école
 - sans école
- SECOND DEGRE**
- Premier cycle : 159 collèges
 - Enseignement spécialisé : 4 Érea
- Second cycle : 44 lycées et 30 lycées professionnels
- Enseignement général et technologique
 - Enseignement professionnel
- SUPERIEUR**
- Siège d'université
 - Site secondaire

FORMATION 2022-2023 Stagiaires du 2nd degré rentrée 2022

Journées et lieux de formation pour les stagiaires mi-temps dans l'académie :

Un parcours de formation de 2 jours par semaine est prévu à l'INSPE : une journée de formation disciplinaire et une journée de formation transversale. La répartition des jours en fonction de la discipline est indiquée dans le tableau ci-dessous.

L'emploi du temps pour chaque enseignant et personnel d'éducation stagiaire qui exerce à mi-temps tiendra compte des journées

Disciplines			Groupe A							
Formation disciplinaire			Formation transversale							
PLC			Département d'exercice							
		Lieu de formation	16	Lieu de formation	79	Lieu de formation	86	Lieu de formation	17	Lieu de formation
Anglais	Jeudi	Poitiers	Mardi	Angoulême	Mardi	Niort	Mardi	16 ou 79*	Mardi	La Rochelle
Education Musicale	Jeudi		Mardi		Mardi					
EPS	Jeudi		Mardi		Mardi					
Lettres modernes	Jeudi		Mardi		Mardi					
Lettres classiques	Jeudi		Mardi		Mardi					
SES	Jeudi		Mardi		Mardi					
Philosophie	Jeudi		Mardi		Mardi					
PLP										
Lettres Hist-Géo	Jeudi	Poitiers	Mardi	Angoulême	Mardi	Niort	Mardi	16 ou 79*	Mardi	La Rochelle
Lettres-anglais	Jeudi		Mardi		Mardi					
CPE										
Encadrement Educatif	Mercredi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers

Disciplines		Groupe B								
Formation disciplinaire		Formation transversale								
PLC		Département d'exercice								
		Lieu de formation	16	Lieu de formation	79	Lieu de formation	86	Lieu de formation	17	Lieu de formation
Allemand	Mardi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	16 ou 79*	Jeudi	La Rochelle
Documentation	Mardi		Jeudi		Jeudi					
Arts plastiques	Mardi		Jeudi		Jeudi					
Eco-gestion	Mardi		Jeudi		Jeudi					
Mathématiques (UP)	Mardi		Jeudi		Jeudi					
Mathématiques (ULR)	Mardi	La Rochelle							Jeudi	La Rochelle
Espagnol	Mardi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	16 ou 79*	Jeudi	La Rochelle
Histoire-Géo. (UP)	Mardi		Jeudi		Jeudi					
Histoire-Géo. (ULR)	Mardi	La Rochelle							Jeudi	La Rochelle
Italien	Mardi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	16 ou 79*	Jeudi	La Rochelle
Physique-Chimie	Mardi		Jeudi		Jeudi					
SVT (UP)	Mardi		Jeudi		Jeudi					
SVT (ULR)	Mardi	La Rochelle							Jeudi	La Rochelle
SII et technologie	Mardi	Angoulême	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	16 ou 79*	Jeudi	La Rochelle
NSI	Mardi		Jeudi		Jeudi					
PLP		Département d'exercice								
Math-sciences	Mardi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	16 ou 79*	Jeudi	La Rochelle
Autres PLP	Mardi	Angoulême	Jeudi		Jeudi					
Disciplines orphelines	Mardi	Poitiers	Jeudi		Jeudi					

UP - Université de Poitiers // ULR - Université de La Rochelle

* Un tableau de répartition des postes sera mis à la disposition des professeurs stagiaires à compter du 20 juillet 2022 sur le site internet.

Journée et lieux de formation pour les stagiaires temps plein dans l'académie :

Chaque stagiaire temps plein bénéficiera de 10 journées de formation obligatoire qui se dérouleront selon un calendrier fourni ultérieurement. Les départs en formation feront l'objet d'une convocation par les services de l'Ecole Académique de Formation Continue. En fonction des besoins identifiés, les parcours de formation pourront être adaptés avec des journées de formation complémentaire. La procédure de convocation sera la même.

TABLE D'EXTENSION

Si vous avez fait votre 1^{er} vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d'affectation sur poste seront étudiées dans l'ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1^{er} vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES – RENTREE 2022

Ce dossier doit être remis **complet** lors de la journée d'accueil.

A défaut, il devra être expédié à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'académie de Poitiers
Division des personnels enseignants
A l'attention du bureau DPE 1 (pour les certifiés et PsyEN)
A l'attention du bureau DPE 2 (pour les agrégés, PLP, PEPS, CPE)
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40 625
86022 POITIERS cedex

1. Renseigner votre identité et votre situation

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Etablissement d'affectation obtenu pour la rentrée 2022 :

Adresse mail : N° de téléphone :

Si vous avez déjà exercé dans l'éducation nationale avant le 01/09/2022, merci de noter votre NUMEN :

.....

COCHER	CORPS	DISCIPLINE
<input type="checkbox"/>	Certifiés	
<input type="checkbox"/>	Agrégés	
<input type="checkbox"/>	PLP	
<input type="checkbox"/>	CPE	
<input type="checkbox"/>	P. EPS	

2. Remplir la notice de renseignements (page suivante)

3. Joindre les pièces demandées sur la notice de renseignements :

- copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- 2 relevés d'identité bancaire **originaux**
- copie des pièces justificatives de la situation familiale, et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge

4. Remettre le dossier lors de la journée d'accueil (ou, à défaut, l'envoyer au rectorat dans les plus brefs délais).

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

- Initiale** (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
 Modificative (changement de situation familiale)

Identification

Service concerné (division/bureau):

Grade : Nom et prénoms :
 Discipline : Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Etablissement : N° Sécurité sociale :/...../...../...../...../.....
 N° NUMEN :
 Commune de naissance : Département :
 Pays de naissance :

Joindre la copie de la carte vitale et de la situation militaire

Adresse : Code postal : Ville :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Courriel :@.....

Situation antérieure

Avez-vous occupé un emploi au cours des 12 derniers mois dans - le secteur public Oui Non
 - le secteur privé Oui Non
 En quelle qualité ? (indemnitaire, assistant d'éducation, titulaire, autre...)

Quel organisme vous a rémunéré? (nom et adresse)

Date d'entrée dans la fonction publique : (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)

En cas de 1er recrutement, joindre la copie de vos diplômes et votre curriculum-vitae

Situation familiale

- Célibataire Concubinage date:/...../..... Mariage date:/...../.....
 PACS date:/...../..... Divorce date:/...../..... Veuvage date:/...../.....
 Séparé date:/...../.....

(joindre toutes pièces justificatives ex: livret de famille - carte d'identité (recto-verso) - récépissé de pacs)

Votre conjoint:

Nom d'usage : Nom patronymique : Date de naissance :

Prénoms :

Nom et adresse de l'employeur:.....

Enfants à charge vivant au foyer

Nom, prénom	Date de naissance	Scolaire-Etudiant-Apprenti
.....
.....
.....
.....

S.F.T (supplément familial de traitement)

ou avantage en nature, c'est-à-dire à caractère familial, attribué par l'employeur, différent des prestations familiales)

Je souhaite percevoir le SFT: Oui Non

Si oui joindre obligatoirement l'attestation de non paiement de l'employeur de votre conjoint et un certificat de scolarité par enfant de plus de 16 ans.

(NB: Une application de télé-déclaration "SFT" est disponible sur l'intranet)



Relevé d'identité bancaire - RIB

- Initiale** (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
 Modificative (changement de RIB)

Cadre réservé à l'administration (PJ)

Ministère : 206 Administration : Département :
 N° NPC: Imputation budgétaire :

Cadre à remplir par l'agent**Identification**

Grade : Nom et prénoms :
 Discipline : Nom de naissance :
 Etablissement : N° Sécurité sociale :
 Adresse : Code postal : Ville :

R.I.B: Attention le RIB doit comporter obligatoirement les mentions ci-dessous

Identité : Votre nom - votre prénom (y compris dans le cas d'un compte joint) - votre adresse
 RIB : le code Etablissement - le code Guichet - le N° de compte - la clé - l'IBAN et le BIC

R.I.B (Coller votre RIB ci-dessous - pas d'agrafe - pas de pliage):

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler, sans délai, toute modification relative aux renseignements fournis.

A

Signature

Le.....

CALENDRIER DES OPERATIONS

Opérations	Dates
Saisie des vœux d'affectation en académie sur Sial : http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html	Du lundi 2 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022, 12 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en académie	Du lundi 27 juin 2022 au vendredi 8 juillet 2022 (selon les disciplines)
Dispositif d'accueil et d'information au rectorat de Poitiers : de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr ou par téléphone : 05.16.52.65.00	Du lundi 27 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022 , de 9 heures à 17 heures
Publication des supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires sur le site internet de l'académie de Poitiers (liste non exhaustive et évolutive)	A partir du mardi 12 juillet 2022
Saisie des vœux d'affectation en établissement sur : https://www.ac-poitiers.fr/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public-123151	du mardi 12 juillet 2022 à 12 heures au vendredi 15 juillet 2022 à 17 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en établissement sur le site de l'académie de Poitiers	A compter du mercredi 20 juillet 2022
Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires au Rectorat de Poitiers → Remise des documents nécessaires à la prise en charge administrative et financière ainsi que les pièces justificatives concernant : rapprochement de conjoints * rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés (affectation conjointe) * autorité parentale conjointe → Remise des documents nécessaires à la constitution du dossier MGEN	Jeudi 25 août 2022 Vendredi 26 août 2022 Mardi 30 août 2022
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1^{er} septembre 2022